

222^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA
5 octobre 2023 | 08 h 30 – 16 h 30 (HE) | Réunion hybride
En personne : Hôtel Sheraton Ottawa, ON
En mode virtuel : Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2023-10-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-10-2D	QUE les résolutions de l'ordre du jour de consentement, sauf le point 3.2, 3.3 et 3.4a soient approuvés.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-10-3D	a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques. b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité sur la gouvernance. c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2023-2024 du Comité des ressources humaines. d) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur la collaboration.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-10-4D	a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2024-2025. b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2024-2025.
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-10-5D	QUE le nouvel énoncé de principe national «Exigences en matière de permis d'exercice pour les postes d'ingénieurs dans la fonction publique fédérale» soit approuvée.
4.1 Discussion ouverte du conseil sur la Politique du conseil 7.1, Dépenses du conseil, des comités et d'autres bénévoles	Adoptée	2023-10-6D	QUE le conseil demande au Comité de la gouvernance, à la suite de la discussion et des commentaires du Comité FAGR et du Comité RH, de réviser les modifications à la Politique 7.1 du conseil et de formuler des recommandations au conseil lors de sa réunion de février 2024.
7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2023-10-7D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
7.2 Administrateurs et administratrices seulement	Adoptée	2023-10-8D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.